

Sujet : [INTERNET] Soutien à la ferme éolienne de St Jean de Liversay

De : Christophe PACAUD <pacaud.christophe@wanadoo.fr>

Date : 27/06/2019 15:51

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis agriculteur sur la commune de Breuil La Réorte (17) et je vie et travaille juste à côté du parc éolien de Bernay St Martin construit il y a 11 ans.

Je tiens à apporter mon témoignage. J'ai été Maire de ma commune et je suis heureux que les élus actuels se soient orientés vers l'accompagnement de 3 nouveaux projets éoliens.

En effet, la cohabitation avec les autres riverains se passe très bien.

Je suis concerné par notre environnement au premier plan en tant qu'agriculteur, et je prends en compte le changement climatique qui est en train de s'opérer.

J'ai personnellement de fortes convictions écologiques, et de fait pour la transition énergétique (installation de 600 kWcde panneaux photovoltaïques, optimisation des intrants dans mes cultures...)

Surtout, je suis attaché à l'aspect réversible des éoliennes : elles répondent à notre consommation électrique actuelle, et si demain nous trouvons une nouvelle source d'énergie miraculeuse, l'intégralité des terres redeviennent cultivables : elle n'engagent pas l'avenir des sites où elles sont installées !

C'est pourquoi je vous prie de considérer tout mon soutien à ce projet, qui bénéficiera aux locaux, mais aussi à l'effort de la transition énergétique, donc à tous.

Veuillez agréer mes respectueuses salutations.

--

Christophe PACAUD
470, rue du Grand Quartier
le Grand Breuil
17700 BREUIL-LA-REORTE
Tel.: 09.63.05.76.14
Port.: 06.81.32.35.63

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] enquête publique éoliennes Saint Jean de Liversay

De : Jean BOURGES <j.bourges2@orange.fr>

Date : 27/06/2019 16:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes pour les motifs suivants:

- Le promoteur Volkswind à utilisé illégalement des locaux municipaux pour la promotion de son projet (art L2125-1 du Cgct) et du personnel communal en violation du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.

- Les élus municipaux concernés se sont majoritairement prononcés contre l'implantation d'éoliennes. L'Etat doit respecter leur décision, c'est la règle de la démocratie.

- 5 machines supplémentaires aux 9 déjà implantées conduirait à une saturation du paysage (bruit, pollution visuelle, en particulier la nuit)

- trop près des habitations de Luché et Sourdon.

- la taille des pales du projet est supérieure à la taille des machines existantes. Les machines ne tourneront pas à la même vitesse aggravant l'effet de rotation anarchique

- Dévalorisation du foncier et de l'attrait touristique (nombreuses chambres d'hôtes)

- le sous sol est instable (plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle). Le projet, page 46, ne propose qu'une étude préalable aux travaux qui permettrait d'adapter aux mieux les technique et caractéristiques aux contraintes géologiques locales. En clair on remet à plus tard une solution qui visiblement n'a pas été étudiée et dont on peut douter de son existence

- la distance prévue entre l'implantation de la machine n°3 et la RD115 est de 206m. Elle est inférieure à la distance requise par le Conseil Départemental soit 210m (180m + 30m)

- la société exploitante, Ferme Eolienne de Saint Jean de Liversay, est une SAS ainsi que le promoteur ont été constituées par des groupes financiers étrangers. Elles ne disposent pas de fonds propres et leurs actifs sont quasi nuls. Elles peuvent sans difficulté être dissoutes et seuls les propriétaires fonciers devraient supporter la charge des conséquences de possibles atteinte à l'environnement, voire de responsabilité civile à l'égard des tiers. Dans cette hypothèse une action se heurterait aux difficultés de procédures d'exécution de décision judiciaires. Il n'est fait état d'aucune assurance RC du promoteur ou de l'exploitant.

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de Saint Jean de Liversay relative au projet d'installation d'éoliennes industrielles

De : Jean François Wacrenier <fff.wacrenier@gmail.com>

Date : 27/06/2019 17:09

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Veillez trouver ci-joint en PDF mes remarques pour Monsieur le Commissaire Enquêteur au sujet du projet d'implantation de 5 nouvelles éoliennes sur la commune de Saint Jean de Liversay.

Monsieur et Madame WACRENIER
23 Rue de l'école
17170 LA LAIGNE

— Pièces jointes : —

remarq enq publ st jean de liversay .pdf

30 octets

M. Mme Wacrenier
23 rue de l'école
17170La Laigne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Au sujet du projet présenté à l'enquête publique pour l'implantation de 5 nouvelles éoliennes industrielles sur la commune de Saint Jean de Liversay, veuillez trouver quelques remarques complémentaires à notre courrier déposé le 13 juin 2019

Un rapport parlementaire présenté par le député Julien Aubert se monte très critique envers l'énergie éolienne et appelle à mettre fin à toute subvention publique.

On assiste en effet à un gouffre financier : 1,4 milliard d'euros en 2018 contre 0,3 milliard en 2010 !

En 2018, d'un côté, 72 à 80 milliards d'euros ont été investis pour l'énergie nucléaire en France pour 85% de la production d'électricité en 2018 et de l'autre côté de 72,7 à 90 milliards d'euros pour une filière appelée à représenter 15% au maximum de la production électrique en 2028 !

Le rapporteur dénonce le soutien à cette filière purement idéologique au détriment de l'équilibre des finances publiques ! En effet la compétitivité actuelle de l'énergie éolienne est moins favorable que celle d'autres énergies renouvelables bénéficiant également d'un soutien public.
Le rapporteur dénonce également les 2 décrets de fin 2018 dont le décret n° 2018-1054 du 29 novembre qui aménage un cadre juridique favorable au développement éolien en portant atteinte aux droits des tiers !

Ces nouvelles règles portent également atteinte au droit au recours quand on sait le nombre de pages d'un dossier d'installation d'éoliennes ! Comment tout étudier dans un délai aussi court
Des interrogations et une opposition de plus en plus vive sont relayés par les parlementaires.

Une commission d'enquête sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence des financements et sur l'acceptabilité sociale des politiques de transition énergétique a été constituée en mars 2019.

Il est urgent d'attendre le rapport de cette commission avant de prendre des décisions pour de nouvelles installations !

Dans un premier temps **il serait judicieux de suivre les demandes de moratoire exprimées notamment par M. Xavier Bertrand et M. Dominique Bussereau Président de Conseil Départemental de Charente Maritime !**

Au sujet du démantèlement :

Selon le calendrier de la programmation pluriannuelle de l'énergie, (PPE) annoncé par le gouvernement, **environ 14.500 éoliennes seront installées à l'horizon 2028**, ce qui correspondra à une artificialisation massive des sols ruraux, puis à la constitution d'une colossale déchetterie industrielle !

La situation de l'Allemagne confrontée à ses premiers démantèlements d'éoliennes, nous révèle qu'aucune précaution à la hauteur des enjeux n'a été prise par l'État français pour protéger l'environnement.

Le démantèlement de multiples éoliennes géantes est en effet illusoire compte tenu de son coût (pour une consignation de seulement 50.000 euros).

Le territoire de la France, lorsque la perfusion de deniers publics cessera, sera couvert de friches

industrielles disséminées sur tout le territoire (béton des socles, plastiques spéciaux pour les pales, cuivre pour les générateurs électriques, câbles, transformateurs, terres rares, huiles de vidange...) et de lignes de très haute tension devenues inutiles.

Après avoir détruit des haies, rasé des chemins ruraux historiques et construit des routes en plein champs pour acheminer des éoliennes atteignant aujourd'hui 250 mètres de haut, les industriels de l'éolien dont les structures financières sont volontairement insuffisantes, vont abandonner une quantité gigantesque de matériaux polluants non recyclables, voir non traitables !

Une autre question s'impose au sujet de **la solvabilité de ces jeunes SAS (Société par actions simplifiée à associé unique)** société ferme éolienne de saint Jean de Liversay dont le président est Volkswind GMBH et l'adresse à Strasbourg immatriculée au RCS en 2016.

Cette SAS ne dispose pas de fonds propres et les actifs sont quasi nuls. Elle peut sans difficulté être dissoute et seuls les propriétaires fonciers devraient supporter la charge des conséquences de possibles atteinte à l'environnement, voire de responsabilité civile à l'égard des tiers. Dans cette hypothèse une action se heurterait aux difficultés de procédures d'exécution de décision judiciaires. Il n'est fait état d'aucune assurance RC du promoteur ou de l'exploitant.

Pour toutes ces raisons, on ne peut qu'être **défavorable à ce projet aberrant en termes d'écologie, de nuisances, de risques pour la santé, de gaspillage d'argent public et de production énergétique....**

Merci Monsieur le Commissaire Enquêteur de prendre en considération ces dernières remarques.

A La Laigne le 27 juin 2019

Sujet : [INTERNET] scandaleux !

De : Cervoiserie Ferrières <ferrieres@lacervoiserie.com>

Date : 27/06/2019 17:39

Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Copie à : "Jean BOURGES" <j.bourges2@orange.fr>

Bonjour,

Il est inadmissible de voir publier seulement des avis favorables pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de saint Jean de Liversay 17170, **alors que nous sommes des centaines voire des milliers contre !**
Si vous continuer à ignorer nos avis, cela ce retournera forcément contre vous pour parti pris !

Je vous rééditeres ma position : je suis contre l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Saint Jean de Liversay et de Nuailé d'Aunis !

Cordialement,

Christian MAHAGNE

17 Rue des acacias

17170 Saint Jean de Liversay

Sujet : [INTERNET] Enquête publique éolienne de saint Jean de liversay

De : vanessa aussanaire <vaussanaire@gmail.com>

Date : 27/06/2019 19:07

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour.

L'implantation des éoliennes sur le site de saint Jean de liversay est douteuse et devrait être logiquement refusée

Les élus municipaux concernés se sont majoritairement prononcés contre l'implantation d'éoliennes. L'Etat doit respecter leur décision, c'est la règle de la démocratie.

Le promoteur a profité gratuitement des largesses de la municipalité, notamment prêt gratuit de salles

Le promoteur éolien utilise des méthodes frauduleuses notamment cadeaux pour les avis favorables et municipalité.

L'enquêteur est corrompu, il a mentionné dans la presse locale que les éoliennes étaient très jolies dans notre campagne

Cordialement

Sujet : [INTERNET] Ferme Eolienne de St Jean de Liversay

De : villegas alexandre <alexandre.villegas@live.fr>

Date : 28/06/2019 07:11

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour M. le commissaire enquêteur,

Je viens de voir que nous pouvions donner notre avis sur le projet cité en objet.

C'est donc avec évidence que je tiens à exprimer un avis positif sur ce projet de production d'énergie verte locale. En sachant qu'une seule éolienne permet de produire de l'électricité pour 4000 foyers et que cette énergie est produite à proximité de chez nous. Vite, d'autres projet d'énergie propre, réversible et sûre !

Respectueusement,

Alexandre VILLEGAS

7 impasse du Pré

17138 PUILBOREAU

Sujet : [INTERNET] Fwd: enquête publique éoliennes Saint Jean de Liversay
De : Jean BOURGES <j.bourges2@orange.fr>
Date : 28/06/2019 08:50
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Correction : ajout identité et adresse

envoyé : 27 juin 2019 à 16:08
de : Jean BOURGES <j.bourges2@orange.fr>
à : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
objet : enquête publique éoliennes Saint Jean de Liversay

Je suis opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes pour les motifs suivants:

- Le promoteur Volkswind à utilisé illégalement des locaux municipaux pour la promotion de son projet (art L2125-1 du Cgct) et du personnel communal en violation du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008.
- Les élus municipaux concernés se sont majoritairement prononcés contre l'implantation d'éoliennes. L'Etat doit respecter leur décision, c'est la règle de la démocratie.
- 5 machines supplémentaires aux 9 déjà implantées conduirait à une saturation du paysage (bruit, pollution visuelle, en particulier la nuit)
- trop près des habitations de Luché et Sourdon.
- la taille des pales du projet est supérieure à la taille des machines existantes. Les machines ne tourneront pas à la même vitesse aggravant l'effet de rotation anarchique
- Dévalorisation du foncier et de l'attrait touristique (nombreuses chambres d'hôtes)
- le sous sol est instable (plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle). Le projet, page 46, ne propose qu'une étude préalable aux travaux qui permettra d'adapter aux mieux les technique et caractéristiques aux contraintes géologiques locales. En clair on remet à plus tard une solution qui visiblement n'a pas été étudiée et dont on peut douter de son existence
- la distance prévue entre l'implantation de la machine n°3 et la RD115 est de 206m. Elle est inférieure à la distance requise par le Conseil Départemental soit 210m (180m + 30m)

- la société exploitante, Ferme Eolienne de Saint Jean de Liversay, est une SAS ainsi que le promoteur ont été constituées par des groupes financiers étrangers. Elles ne disposent pas de fonds propres et leurs actifs sont quasi nuls. Elles peuvent sans difficulté être dissoutes et seuls les propriétaires fonciers devraient supporter la charge des conséquences de possibles atteinte à l'environnement, voire de responsabilité civile à l'égard des tiers. Dans cette hypothèse une action se heurterait aux difficultés de procédures d'exécution de décisions judiciaires. Il n'est fait état d'aucune assurance RC du promoteur ou de l'exploitant.

Jean BOURGES

2 rue des Acacias

17170 SAINT JEAN DE LIVERSAY

Sujet : [INTERNET] Soutien Ferme Eolienne de St Jean de Liversay

De : Jean-Guy NOEL <jean-guy.noel@lafargeholcim.com>

Date : 28/06/2019 09:35

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin de soutenir le projet de la ferme éolienne de Saint-Jean de Liversay (17) suite à l'enquête publique qui prend fin le 28/06/2019 et ce à 2 titres :

Professionnellement tout d'abord, mon entreprise Béton Chantiers Océaniques, fabricant de béton prêt à l'emploi, qui emploie une trentaine de salariés sur le secteur, oeuvre dans l'approvisionnement de BPE sur ce type de projet. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20 % de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

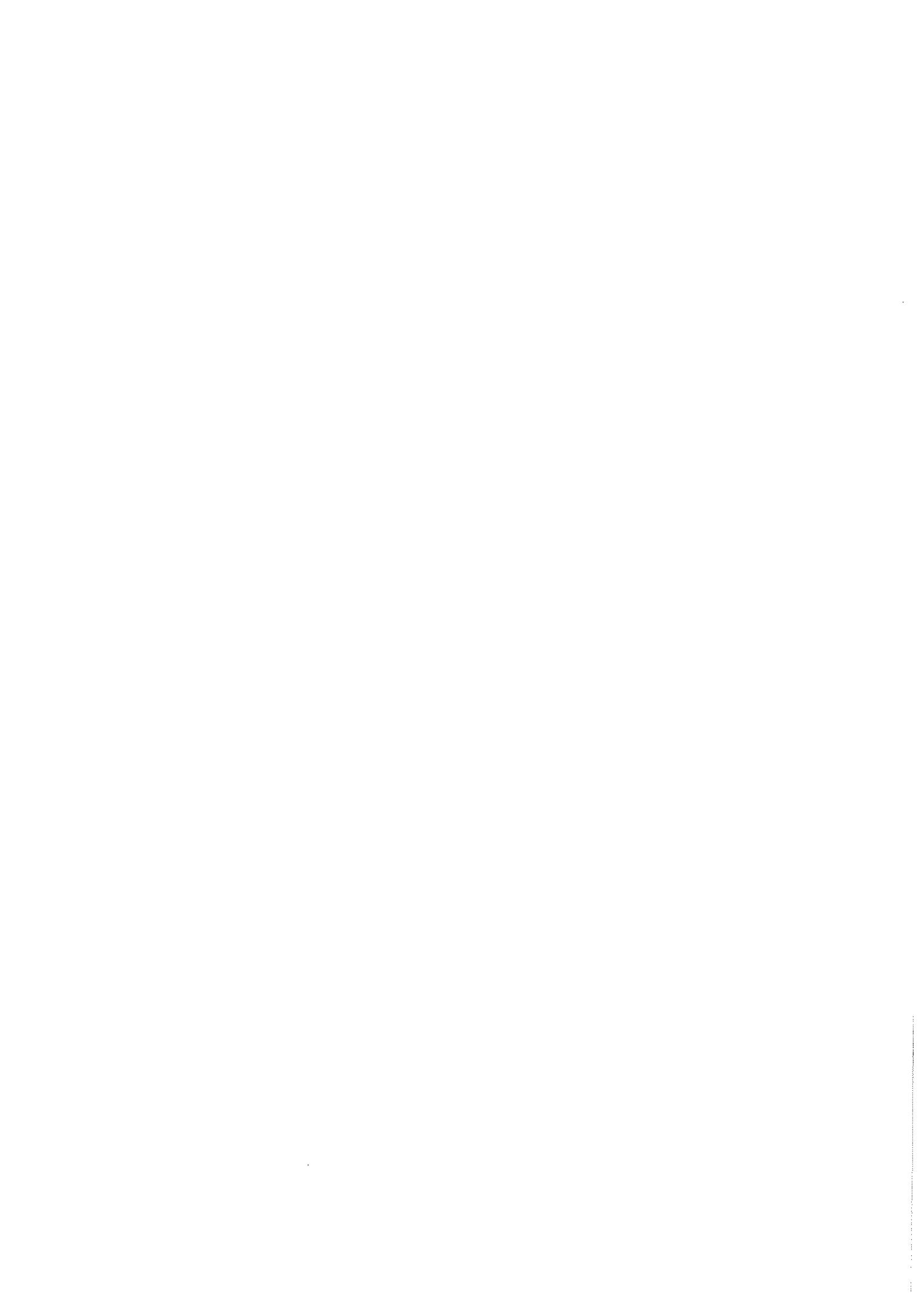
Personnellement ensuite, ma conviction autour de l'énergie éolienne est très forte; Energie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable, les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Je vous adresse, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement.

Jean-Guy NOËL
BETON CHANTIERS OCEANIQUES
Technico-Commercial Niort/Celles sur Belle
Portable : 06.16.47.47.25
Bureau : 05.49.77.29.39
Fax : 05.49.35.28.42
E-mail : jean-guy.noel@lafargeholcim.com



Sujet : [INTERNET] enquête publique saint Jean de liversay

De : addvc17 <addvc17@orange.fr>

Date : 28/06/2019 12:22

Pour : pref-envir-pref17 <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le commissaire Enquêteur J.BOISSIERE

ci -joint le complément a déposer dans la pièce n°24 ADDVC

—img063.jpg—



Objet : avis réservé s

— Pièces jointes :

img063.jpg

1,1 Mo





COPIE

M. Philippe
Commissaire enquêteur
Mairie de Saint Jean de Liversay
16 r Docteur Quoy
17170 SAINT JEAN DE
LIVERSAY

Rochefort, le 12 octobre 2005

Objet : avis réservé sur le projet éolien de St Jean de Liversay

Monsieur le commissaire enquêteur,

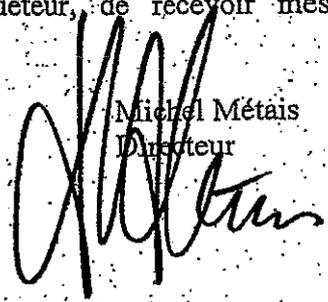
Nous tenons à vous faire part de notre avis réservé quand aux impacts potentiels du projet éolien sur la biodiversité et notamment outardes, rapaces et chiroptères.

Malgré une volonté marquée de la part du développeur de ce projet de prendre en compte ces aspects (le projet a été déplacé suite à une intervention de notre part dès novembre 2004 pour préserver la zone la plus sensible pour les outardes, des mesures réductrices et de suppression des impacts sont envisagées), il nous semble que le risque n'est pas levé et que sans des mesures de compensation plus fortes, ce projet risque d'avoir des effets négatifs significatifs sur la richesse biologique locale.

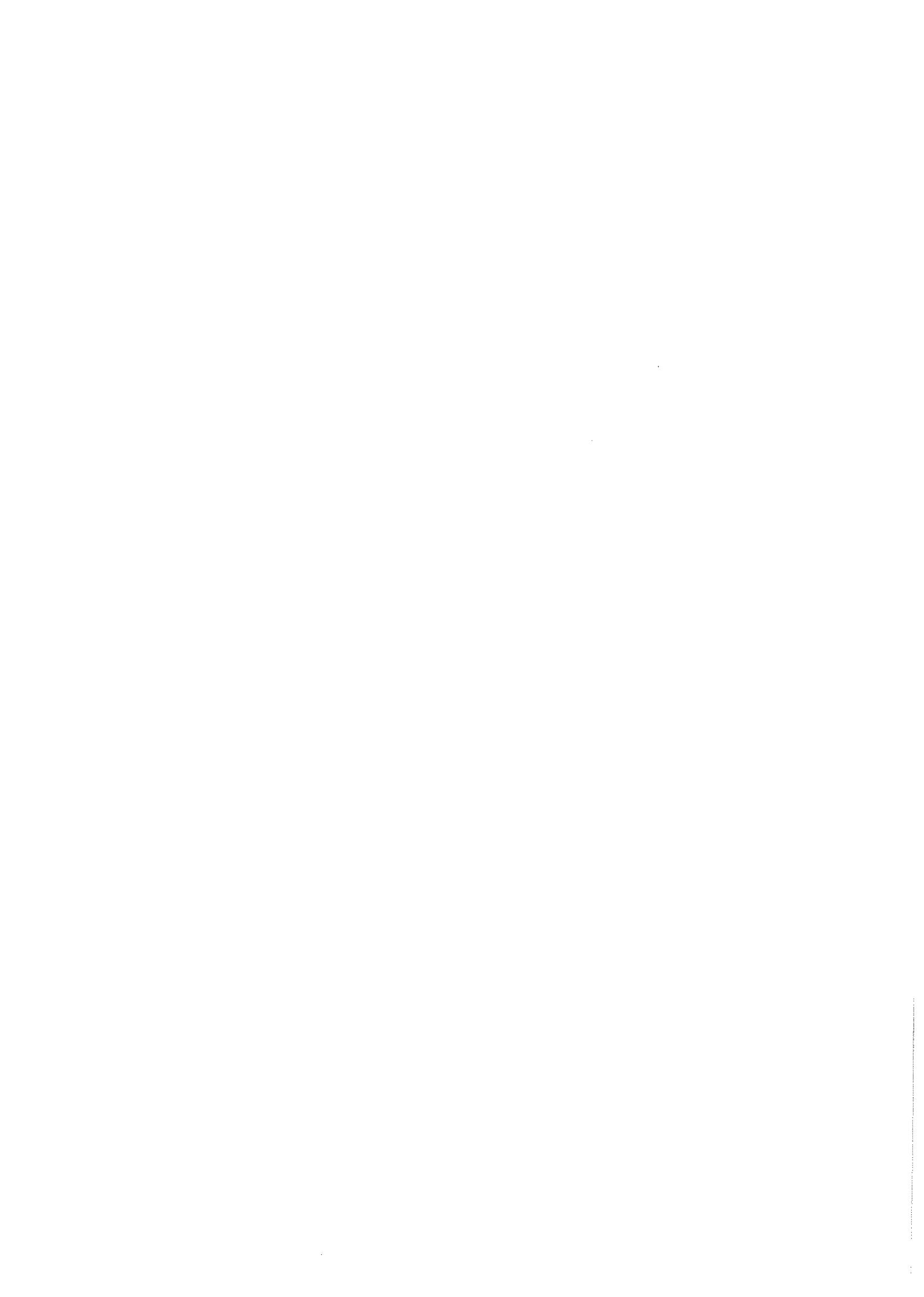
Pour ces raisons, nous souhaitons attirer votre attention sur ce point afin que l'éolien ne soit pas perçu, dans le cas d'une mise en fonctionnement de ce parc, comme un facteur supplémentaire de perte de biodiversité.

Des actions correctrices doivent être envisagées par le développeur du projet afin de garantir des effets neutres voire positifs pour la biodiversité locale.

Je vous prie, monsieur le commissaire enquêteur, de recevoir mes meilleurs sentiments.


Michel Métais
Directeur





Sujet : [INTERNET] AVIS PROJET EOLIEN SAINT JEAN DE LIVERSAY

De : nolwe.17@laposte.net

Date : 28/06/2019 15:46

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mesdames et Messieurs concitoyens,

Je souhaite vous poser une question, qu'est-ce qui est le mieux :

**Continuer de vivre dans le dénis
ou
prendre les choses en main et sauver ce qu'il reste de notre avenir ?**

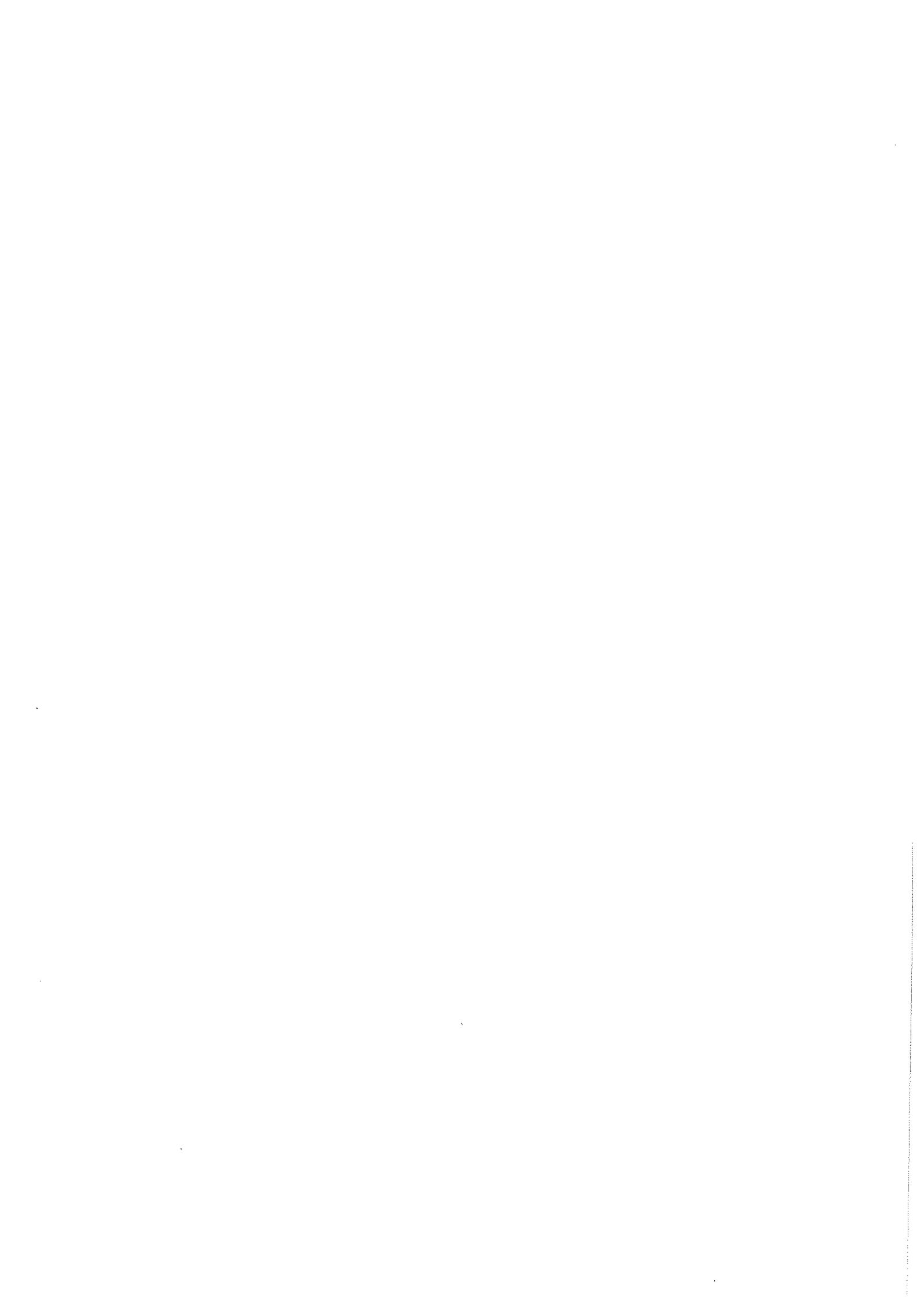
J'ai fait mon choix : je veux un avenir ! Je donne mon avis POSITIF pour le projet éolien de Saint-Jean de Liversay.

Les éoliennes ne défigure pas nos campagnes, elles transmettent à celui qui les regarde un message d'espoir en notre futur et une volonté de rattraper les erreurs de l'Homme. Elles affichent fièrement notre motivation commune d'aller de l'avant et de vivre plus proprement.

Les antis qui se battent contre les énergies vertes et qui montent des associations pour occuper leur journée ne verront pas ce que la nouvelle génération aura à endurer sur cette planète qu'ils nous laissent pourrir. Alors s'il vous plaît, ne bloquez pas les projets sur nos territoires. Nous ne sommes déjà pas des grands précurseurs en termes d'écologie, arrêtons les dégâts.

UN GRAND OUI A L'EOLIEN !

Nolwen, 22ans, Le Thou



Sujet : [INTERNET] enquete publique eoliennes saint jean de liversay

De : jean philippe <kuykkuyk@aol.com>

Date : 28/06/2019 21:15

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis fermement opposé à l'implantation de nouvelles éolienne sur la commune de Saint Jean de Liversay
En effet déjà 12 éoliennes sont déjà implantées. Je crois que les habitants ont déjà leur cotât. De plus les prochaines devraient être encore plus grande. A quand la tour Eiffel. Aujourd'hui les commerces dans les villages n'ont plus le droit de faire de la publicité via des panneaux indicateurs (pollution visuelle). Ils est vrai que ces ventilateurs de 150 mètres de haut sont magnifiques. Ne parlons pas également de la dévalorisation du foncier pour les propriétaires (ma maison serait forcément impacter). Les maires et les conseillers municipaux qui devant tous affichent pleinement leur désaccord avec l'implantation sur les terres de la commune de ces jolis poteaux mais qui font les inaugures sans gêne. Cette torture mentale du gouste a gouste qui coule tout le temps, le bruit des pales c'est pour vingt ans minimum.
On veut nous faire croire que ces implantations n'ont qu'une priorité écologique. Qu'on arrête de nous prendre pour des imbéciles ou des demeurés. Les investisseurs ne sont là que pour une question financière. Les propriétaires des terrains concernés pleurons dans vingt ans quand ils auront à leur charge les démontages des éoliennes car les promoteurs seront déjà loin et plein au as.
Stop !!!!!!!
Arrêtez de défigurer nos villages. Il y a des gens qui y vivent

